

SIPLAST - ICOPAL S.A.S.
12, Rue de la Renaissance
92 184 Antony Cedex

A l'attention de Monsieur HOUSSIN

N/REF. : AFFAIRE n° 100-573-17-01

Trappes, le 28 novembre 2017

OBJET : Parastar

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'enquête technique concernant le procédé cité en objet.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Idrissa BOUREIMA



Chargé d'affaires - Etanchéité

PJ : sus mentionnée(s)

SIPLAST - ICOPAL S.A.S.
12, rue de la Renaissance
92 184 Antony Cedex

A l'attention de Monsieur HOUSSIN

N/REF. : AFFAIRE n° 100-573-17-01

Trappes, le 28 novembre 2017

RAPPORT D'ENQUÊTE TECHNIQUE
D'APTITUDE A L'EMPLOI DU PROCEDE
PARASTAR

Destination : **Revêtement d'étanchéité bicouche, constitué d'une première couche avec sous face autoadhésive ADEBASE et d'une seconde feuille à très haute performance PARASTAR soudée en plein**

Demandeur : **SIPLAST - ICOPAL S.A.S.**
12, rue de la Renaissance
92 184 Antony Cedex

Nombre de pages : **3 + CCP Parastar – DEVEB 16 - Octobre 2017 – Révision 05**

REDACTEUR : I. BOUREIMA

1. OBJET

La société SIPLAST a sollicité auprès d'ALPHA CONTRÔLE un renouvellement de l'enquête de technique nouvelle concernant d'aptitude à l'emploi du procédé Parastar.

La mission d'ALPHA CONTROLE est limitée à l'aspect solidité et étanchéité du procédé.

Le cas échéant, des études adaptées doivent être réalisées concernant d'autres performances recherchées (ex. : thermique, acoustique etc.).

Cet avis est valable pour les chantiers réalisés en France européenne.

2. DESCRIPTION ET DESTINATION DU PRODUIT

Il s'agit de la création d'une étanchéité bicouche à base feuilles de bitume élastomère SBS :

- Une première couche réalisée par la feuille ADEBASE (cf. art 3 du CCP) ;
- Une deuxième couche dénommée Parastar (cf. art 3 du CCP).

Les différents modes de pose envisagés sont :

- Autoprotégé apparent ;
- Sous dalles sur plots ;
- Sous protection lourde rapportée ;
- Sous terre végétale ou sous procédés de végétalisation.

Les domaines d'emploi visés sont :

- Toitures terrasses ou toitures inaccessibles ;
- Toitures terrasses accessibles à la circulation de piétons et des véhicules légers ;
- Toitures terrasses jardins, ou inaccessibles végétalisées.

Le procédé vise les travaux neufs et de réfection en région de plaine ou de montagne.

3. ELEMENTS PORTEURS ET SUPPORTS CONCERNES

Les supports porteurs aptes à recevoir le procédé sont les suivants :

- Eléments maçonnés conformes aux normes NF P 10-203 (DTU 20.1) et NF P 84-204 (DTU 43.1) ;
- Eléments porteurs en bois et panneaux dérivés conformes à la norme NF P 84 - 207 (DTU 43.4).
- Eléments porteurs bénéficiant d'un avis technique, en béton cellulaire ou panneaux composites.
- Supports concernés par anciens revêtements d'étanchéité : asphalte ou multicouche à base de bitume modifié. La pose du procédé est subordonnée au respect de la norme NF P 84-208 (DTU 43.5).

N. B. Les éléments porteurs et les supports admis sont définis à l'article 2 du CCP objet du présent rapport.

4. REFERENTIEL

- ◆ Le Cahier des Charges de Pose du procédé Parastar – DEVEB 16 – Octobre 2017 – Révision 05
- ◆ Normes et recommandations professionnelles :
 - Les normes NF P 10–203 (DTU 20.1) et NF P 84–204 (DTU 43.1) ;
 - La norme NF P 84 – 207 (DTU 43.4);
 - La norme NF P 84 – 208 (DTU 43.5) ;
 - Tout avis technique de support maçonné ou en panneau composite autorisant l'application en adhérence de feuilles d'étanchéité en bitume élastomère SBS.

5. FABRICATION ET CONTRÔLE

- La fabrication des feuilles d'étanchéité constituant le procédé est assurée par une unité bénéficiant d'une certification ISO 9001 gage de la constance de la qualité de production.

6. RECOMMANDATIONS ET PRESCRIPTIONS

- La mise en oeuvre sera réalisée sur un support sec et propre.
- Les planchers de type C et D sans dalle de compression ne sont pas visées par le présent rapport. Les dalles de compression devront bénéficier d'un dimensionnement évitant toute fissuration du support sur les appuis intermédiaires (exemple : appuis intermédiaires des planches constitués par dalles alvéolées – cf. à ce sujet le CPT planchers – titre III – Dalles alvéolées art. 109.2). Dans l'impossibilité de garantir par calcul la non fissuration de la dalle au droit des appuis intermédiaires, une étude de faisabilité devra être réalisée par les constructeurs concernant la possibilité de pontage préalable de ces zones avant l'application de l'étanchéité.
- Bien que le procédé Parastar n'apporte pas de contrainte particulière par rapport à tout type traditionnel de pose d'étanchéité en adhérence la société Siplast devra porter assistance sur simple demande à tout applicateur agréé d'étanchéité.

7. CONCLUSION

L'examen du Cahier des Charges de Pose du procédé Parastar – DEVEB 16 – Octobre 2017– Révision 05 et les éléments d'informations fournis par la société SIPLAST, permettent de conclure que la solidité et l'étanchéité du procédé peut être assurée en cas de respect des recommandations de l'article 6 ci-dessus.

8. AVIS D'ALPHA CONTRÔLE

ALPHA CONTRÔLE émet un *Avis Favorable* concernant l'emploi du procédé Parastar – DEVEB 16 – Octobre 2017– Révision 05, dans les limites arrêtées par le présent rapport (ex. : Art. 1, 6 et 7).

Cette appréciation est valable jusqu'au 28 novembre 2020 :

- Qu'un avis technique couvrant les domaines d'emploi envisagés par la présente enquête ne soit pas obtenu avant la date limite de validité du présent rapport.
- Qu'aucune modification de la réglementation en vigueur ne s'oppose à l'emploi d'un procédé tel que défini au Cahier des Charges de Pose du procédé Parastar – DEVEB 16 - Octobre 2016– Révision 05.
- Qu'aucune modification ne soit apportée au produit par rapport au dossier soumis à l'appréciation d'ALPHA CONTRÔLE.